

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA
Année scolaire 2014-2015**



**Dominique Gros
Hugo Baillon
Chantal Préveral**

Novembre 2015

**Actes de violence dans les établissements
publics genevois d'enseignement
recensés dans SIGNA
Année scolaire 2014-2015**

**Dominique Gros
Hugo Baillon
Chantal Préveral**

Novembre 2015

Compléments d'information :

Dominique Gros

Tél. +41/0 22 546 71 48

dominique.gros@etat.ge.ch

Hugo Baillon

Tél. +41/0 22 546 71 24

hugo.baillon@etat.ge.ch

Chantal Préveral

Tél. +41/0 22 546 71 41

chantal.preveral@etat.ge.ch

Responsable de l'édition :

Narain Jagasia

Tél. +41/0 22 546 71 14

narain.jagasia@etat.ge.ch

Internet :

<http://www.ge.ch/sred>

Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)

12, quai du Rhône - 1205 Genève

Tél. +41/0 22 546 71 00

Fax +41/0 22 546 71 02

Document 15.019

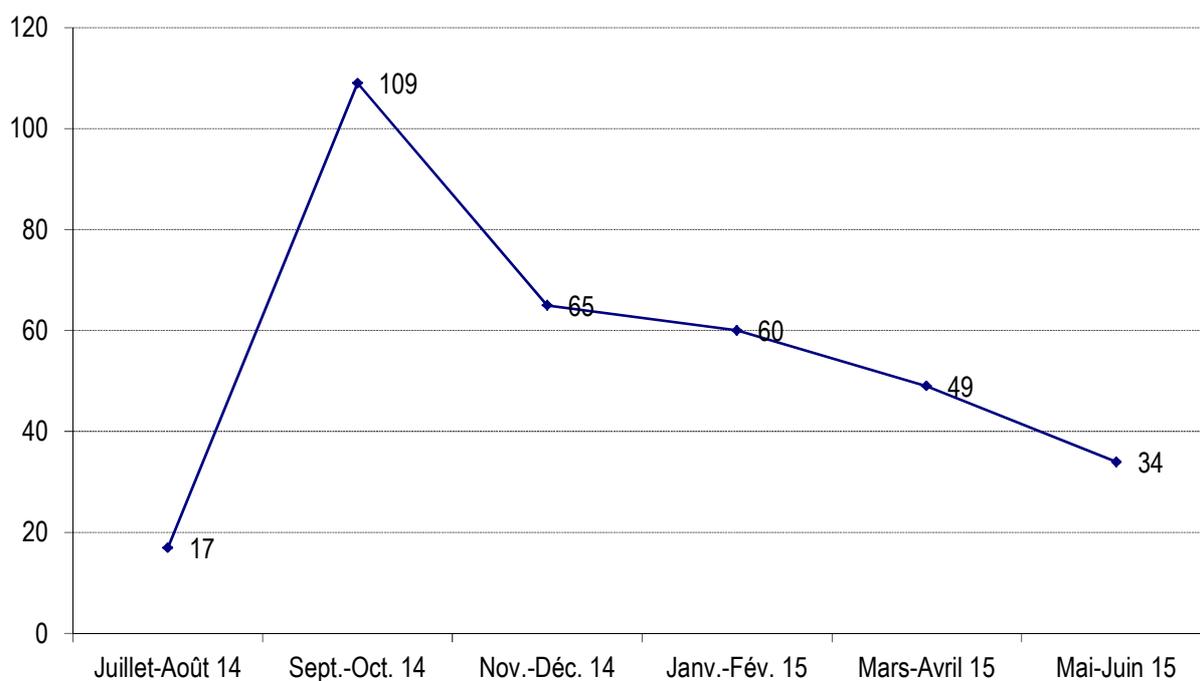
*Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité
du Service de la recherche en éducation.*

Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA

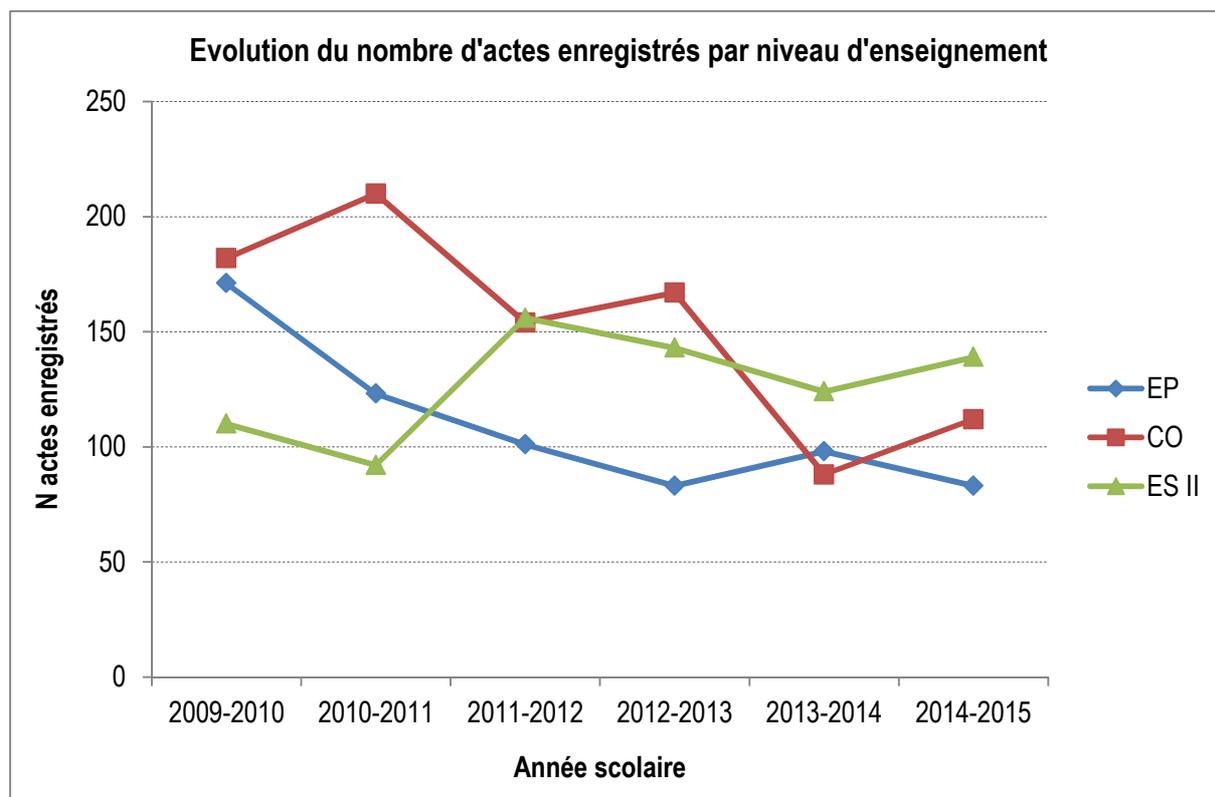
Année scolaire 2014-2015

L'essentiel en bref

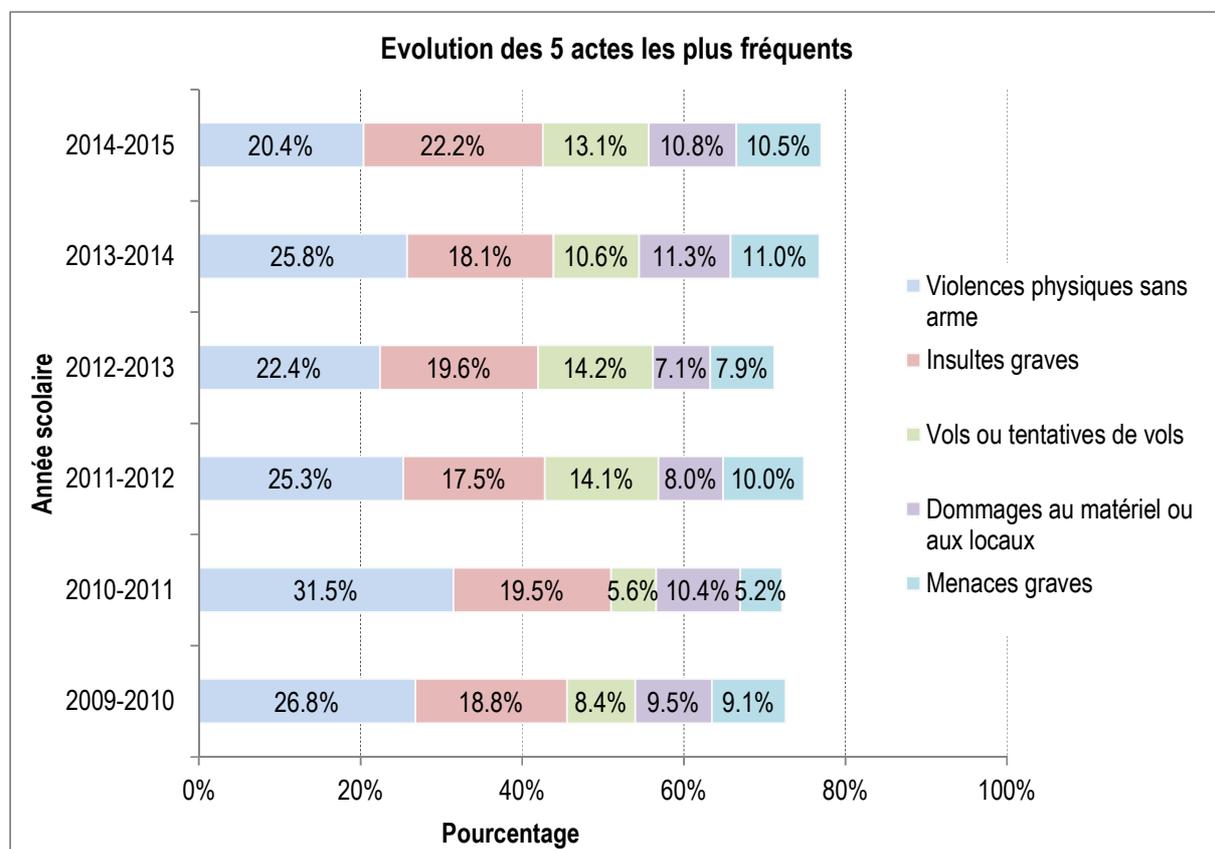
Durant l'année scolaire 2014-2015, 334 actes de violence ont été enregistrés dans SIGNA par les établissements publics de l'enseignement primaire, du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II à Genève. C'est un peu plus qu'en 2013-2014 (310 faits).



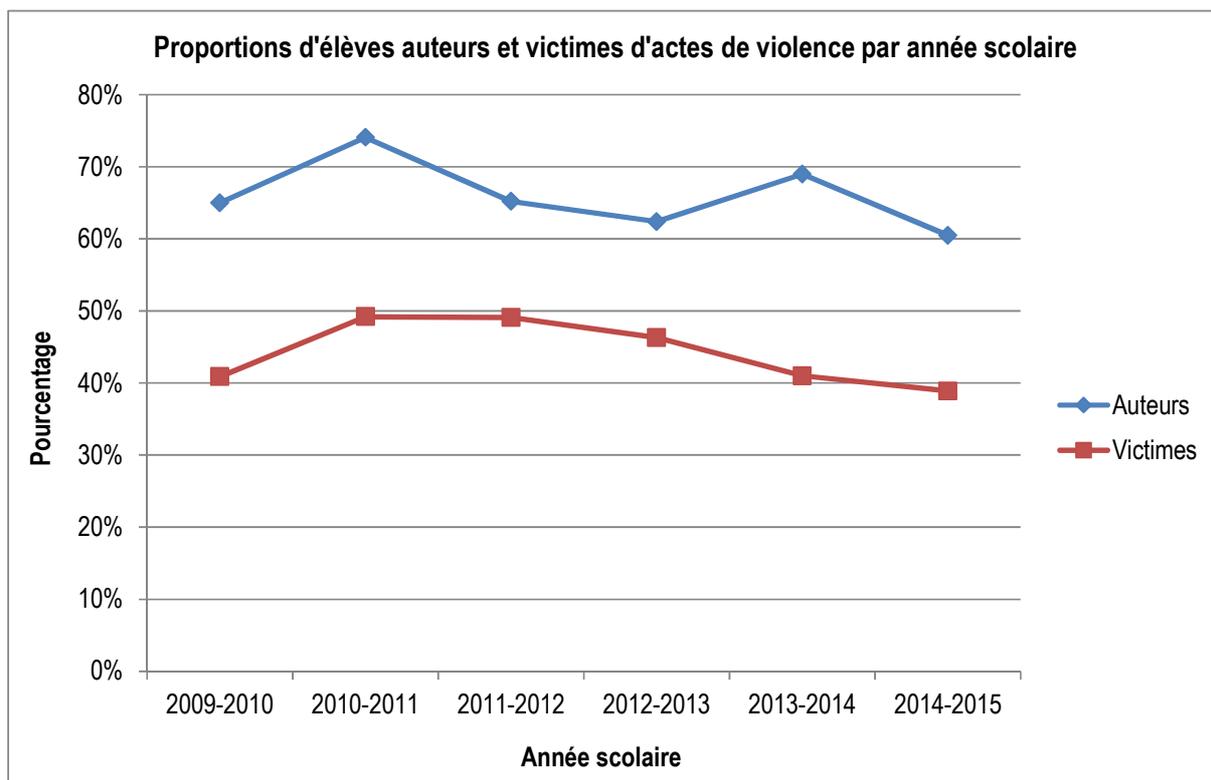
Depuis 2009-2010, la tendance globale du nombre d'actes enregistrés était à la baisse jusqu'à l'année écoulée. C'est au cycle d'orientation que la baisse a été la plus marquée.



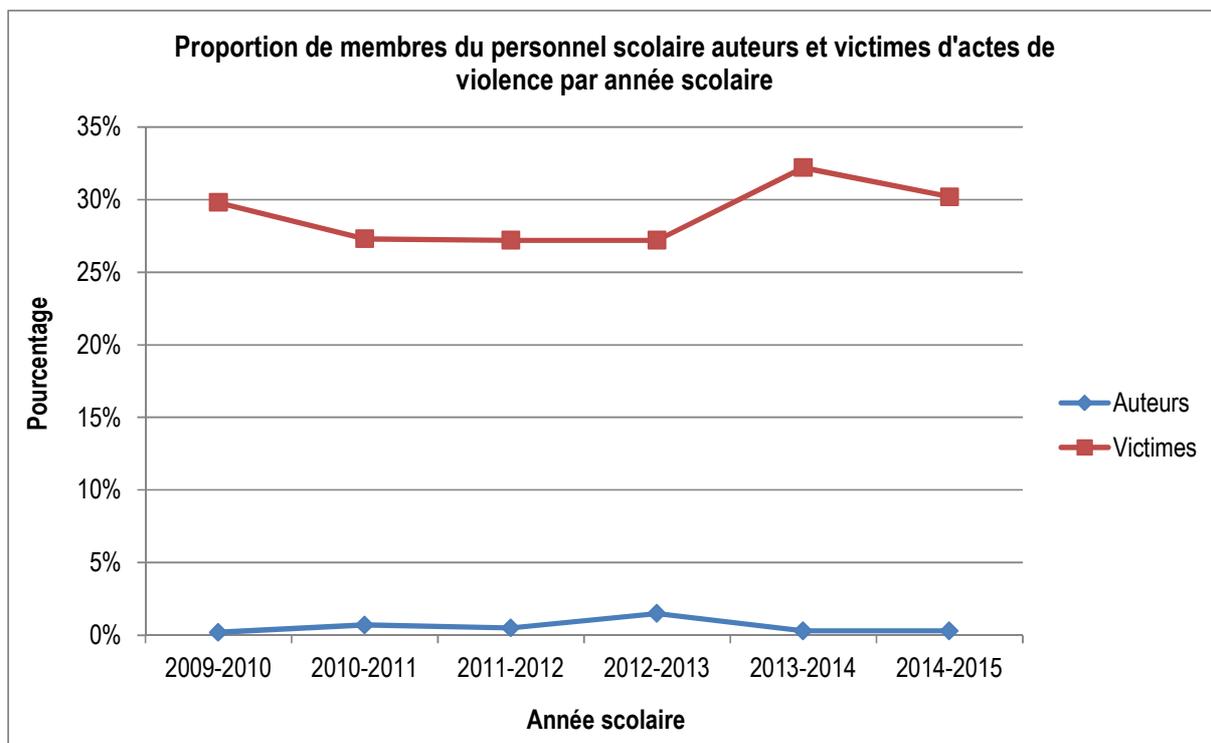
Les cinq actes les plus fréquents représentent plus de 70% des faits enregistrés.



Les élèves sont les principaux auteurs des faits de violence; ils en sont aussi les premières victimes.



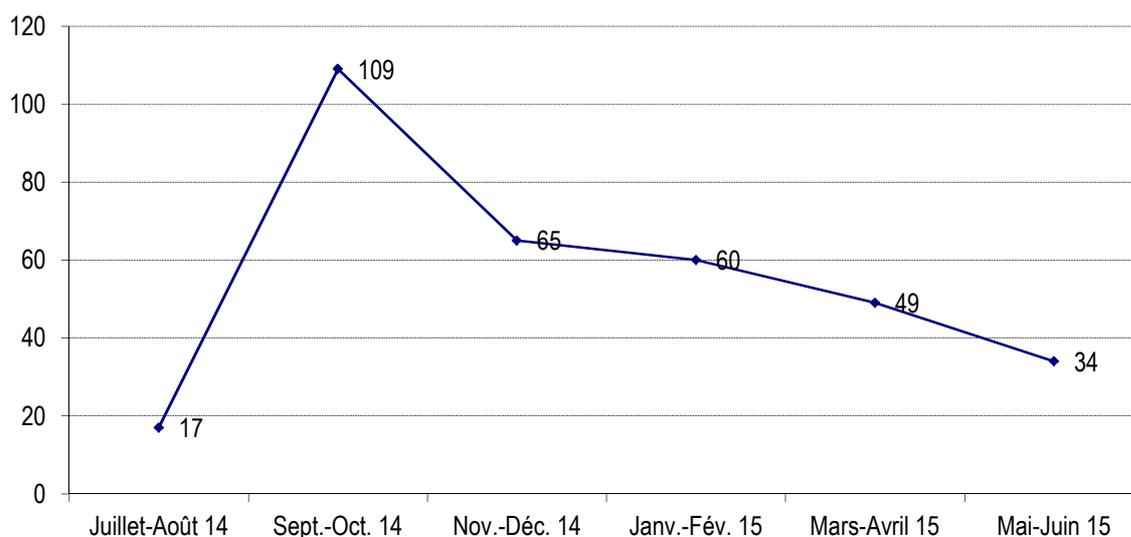
Le personnel scolaire (enseignants, personnel administratif, etc.) représente entre un quart et un tiers des victimes; il n'est que dans des cas rarissimes impliqué comme auteur d'actes de violence.



Résultats globaux, année scolaire 2014-2015

Pour la première fois depuis l'année scolaire 2008-2009, le nombre total d'actes de violence d'une certaine gravité recensés sur une année dans les établissements publics d'enseignement est en légère augmentation. Pour l'ensemble des établissements d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II, 334 actes ont été enregistrés dans SIGNA durant l'année 2014-2015. Les nombres d'actes recensés varient durant l'année (*Graphique 1*). Comme nous l'observons depuis 2011, c'est durant les quatre premiers mois qui suivent la rentrée scolaire (septembre à décembre) que les signalements sont les plus nombreux.

Graphique 1 : Nombre d'actes recensés par période (année scolaire 2014-2015)



Les atteintes à autrui représentent plus de la moitié des actes recensés et les atteintes aux biens plus du quart (*Tableau 1*)¹.

Tableau 1 : Fréquences par catégories d'atteintes

| Catégories | Nombre | Pourcentage |
|-------------------------|------------|--------------|
| Atteintes à autrui | 185 | 55.4 |
| Atteintes aux biens | 95 | 28.4 |
| Autres faits | 29 | 8.7 |
| Atteintes à la sécurité | 25 | 7.5 |
| Total | 334 | 100.0 |

¹ Contenu des quatre catégories :

- *Atteintes à autrui* : bizutage ; insultes graves ; menaces graves ; racket ou tentative de racket, extorsion de fonds ; violences physiques à caractère sexuel ; violences physiques avec arme ou arme par destination ; violences physiques sans arme.

- *Atteintes à la sécurité* : fausse alarme (incendie, bombe) ; intrusion de personnes étrangères à l'établissement ; jet de pierres ou autres projectiles ; port d'arme ; tentative d'incendie ou incendie.

- *Atteintes aux biens* : dommages au matériel ou aux locaux ; dommages aux biens personnels ; tags ; tentative de vol ou vol.

- *Autres faits* : tentative de suicide ou suicide ; trafic de produits psychotropes ; trafics divers ; autres faits graves.

Les atteintes à autrui sont surtout des insultes graves (74 cas), des violences physiques sans arme (68 cas) et des menaces graves (35 cas) qui, ensemble, représentent un peu plus de la moitié (53%) de la totalité des faits enregistrés, toutes atteintes confondues (*Tableau 2*). Les autres formes recensées d'atteintes à autrui – violences physiques avec arme, bizutage, violences physiques à caractère sexuel – sont très peu fréquentes. Les atteintes aux biens concernent en premier lieu des tentatives de vol ou des vols (44 cas), des dommages au matériel et aux locaux (36 cas) et dans une moindre mesure des tags (14 cas) ; un seul cas de dommages aux biens personnels a été enregistré. Les atteintes à la sécurité ont été les moins fréquentes en 2014-2015, elles se sont surtout concrétisées sous forme d'intrusions de personnes étrangères aux établissements (14 cas), par des tentatives d'incendie ou incendies (6 cas) et par des jets de pierres ou projectiles (3 cas). Quant aux 29 cas d'autres faits graves, ils représentent globalement 8.7% des actes recensés. Nous pouvons encore noter qu'en 2014-2015 aucun cas de racket ou tentative de racket, de fausse alarme, de port d'arme ou de trafic divers n'a été enregistré par les établissements participants.

Tableau 2 : Fréquences par actes

| Actes | Nombre | Pourcentage |
|---|------------|--------------|
| Insultes graves | 74 | 22.2 |
| Violences physiques sans arme | 68 | 20.4 |
| Tentative de vol ou vol | 44 | 13.1 |
| Dommages au matériel ou aux locaux | 36 | 10.8 |
| Menaces graves | 35 | 10.5 |
| Autres faits graves | 26 | 7.8 |
| Intrusion de personnes étrangères à l'établissement | 14 | 4.2 |
| Tags | 14 | 4.2 |
| Tentative d'incendie ou incendie | 6 | 1.8 |
| Violences physiques avec arme | 5 | 1.5 |
| Jet de pierres ou projectiles | 3 | 0.9 |
| Bizutage | 2 | 0.6 |
| Port d'arme | 2 | 0.6 |
| Tentative de suicide ou suicide | 2 | 0.6 |
| Violences physiques à caractère sexuel | 1 | 0.3 |
| Dommages aux biens personnels | 1 | 0.3 |
| Trafic de produits psychotropes | 1 | 0.3 |
| Total | 334 | 100.0 |

Pour donner un autre éclairage sur la signification de cet ensemble de faits recensés, il est possible de le traduire en un *taux d'exposition* des élèves (t_e)², c'est-à-dire en une probabilité théorique pour 1000 élèves de l'enseignement public genevois d'avoir été exposés durant l'année scolaire à l'un des actes de violence faisant l'objet du recensement. Pour ce faire, nous rapportons le nombre d'actes enregistrés pendant une année scolaire (n_s) au nombre d'élèves (n_e) fréquentant les établissements des trois degrés d'enseignement qui participent au relevé³ :

$$t_e = n_s / n_e \rightarrow 334 / 69'902 = 4.7 \text{ ‰}$$

² Le taux d'exposition rapporte le nombre total d'actes signalés sur une année scolaire dans l'ensemble des établissements participants, au nombre total d'élèves scolarisés dans le(s) degré(s) d'enseignement au 31 décembre de l'année scolaire. Le taux est exprimé en ‰ (nombre théorique potentiel d'actes de violence pour 1000 élèves).

³ Établissements de l'enseignement primaire (EP), du cycle d'orientation (CO) et de l'enseignement secondaire II (ES II). Les formations tertiaires, les formations pour adultes, ainsi que les centres et institutions de l'enseignement spécialisé ne sont pas inclus, car ils ne participent pas au recensement.

Autrement dit, entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015, dans l'ensemble des établissements de l'enseignement primaire, des collèges du cycle d'orientation et des établissements de l'enseignement secondaire II (hors filières spécialisées et formations pour adultes), moins de 5 élèves sur 1000 ont été exposés à un acte de violence dans le cadre scolaire.

Lorsque les auteurs des faits de violence recensés sont connus, ce qui n'est pas toujours le cas, notamment pour les atteintes à la sécurité et les atteintes aux biens, ce sont, dans 60% des cas, des élèves. Pour un quart des faits l'auteur n'est pas connu (*Tableau 3*). Les auteurs d'actes de violence sont très majoritairement de sexe masculin (54.5%) et beaucoup plus rarement de sexe féminin (13.8%) ; pour près d'un tiers (31.7%) des signalements l'information n'est pas renseignée.

Tableau 3 : Fréquences par catégories d'auteurs des actes

| Catégorie d'auteurs | Nombre | Pourcentage |
|-----------------------|------------|--------------|
| Élèves | 202 | 60.5 |
| Inconnu | 85 | 25.4 |
| Personnes extérieures | 29 | 8.7 |
| Famille d'élève | 17 | 5.1 |
| Personnel scolaire | 1 | 0.3 |
| Total | 334 | 100.0 |

Pour ce qui est des victimes, ce sont d'abord des élèves, mais aussi, dans près d'un tiers des cas, des membres du personnel scolaire (direction, enseignant-e-s, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social) comme le montre le *Tableau 4*. Les victimes sont à 36.2% de sexe masculin et à 35.9% de sexe féminin ; le sexe de la victime n'est pas spécifié dans les cas restants.

Tableau 4 : Fréquences par catégorie de victimes des actes

| Catégorie de victimes | Nombre | Pourcentage |
|-----------------------|------------|--------------|
| Élèves | 130 | 38.9 |
| Personnel scolaire | 101 | 30.2 |
| Sans objet | 68 | 20.4 |
| Autres | 35 | 10.5 |
| Total | 334 | 100.0 |

Plus d'un tiers des faits a été signalé à la police (35.6%), mais très rares sont les actes donnant lieu à un signalement à un service de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (3.9%) ou à la justice (1.8%). Près de deux tiers des faits donnent lieu à un suivi interne, au niveau de l'établissement (64.6%), les autres cas font intervenir la direction générale du degré d'enseignement (6.0%) ; pour 29.4% des signalements aucune suite n'est mentionnée dans SIGNA.

Résultats par degré d'enseignement

En 2014-2015, 58.4% des actes signalés ont été recensés dans l'enseignement obligatoire (enseignement primaire et cycle d'orientation) et 41.6% dans l'enseignement secondaire II (*Tableau 5*).

Tableau 5 : Fréquences par niveau d'enseignement

| Niveau d'enseignement | Nombre | Pourcentage |
|------------------------------------|------------|--------------|
| Enseignement primaire (EP) | 83 | 24.9 |
| Cycle d'orientation (CO) | 112 | 33.5 |
| Enseignement secondaire II (ES II) | 139 | 41.6 |
| Total | 334 | 100.0 |

Dans les trois degrés d'enseignement, les actes relevant des atteintes à autrui sont les plus nombreux et les atteintes aux biens figurent en deuxième position (*Tableau 6*).

Tableau 6 : Distribution des actes par catégorie d'atteintes et par degré d'enseignement

| Degré d'enseignement | Atteintes à autrui | | Atteintes aux biens | | Atteintes à la sécurité | | Autres faits | |
|----------------------|--------------------|------|---------------------|------|-------------------------|-----|--------------|------|
| | N | % | N | % | N | % | N | % |
| EP | 46 | 56.4 | 25 | 30.1 | 6 | 7.2 | 6 | 7.2 |
| CO | 79 | 70.5 | 18 | 16.1 | 6 | 5.4 | 9 | 8.0 |
| ES II | 60 | 43.2 | 52 | 37.4 | 13 | 9.3 | 14 | 10.1 |

L'examen détaillé des actes recensés durant l'année scolaire permet d'affiner l'analyse (*Tableau 7*).

Tableau 7 : Fréquences des actes par niveau d'enseignement

| Actes | EP | CO | ES II |
|--|-----------|------------|------------|
| Insultes graves | 16 | 32 | 26 |
| Violences physiques sans arme | 21 | 32 | 15 |
| Tentatives de vol ou vols | 2 | 9 | 33 |
| Dommmages au matériel et aux locaux | 20 | 4 | 12 |
| Menaces graves | 8 | 11 | 16 |
| Autres faits graves | 4 | 9 | 13 |
| Intrusion de personnes extérieures à l'établissement | 3 | 0 | 11 |
| Tags | 2 | 5 | 7 |
| Tentatives d'incendie ou incendie | 1 | 4 | 1 |
| Violences physiques avec arme | 1 | 2 | 2 |
| Jets de pierres ou projectiles | 0 | 2 | 1 |
| Port d'arme | 2 | 0 | 0 |
| Bizutage | 0 | 1 | 1 |
| Tentative de suicide ou suicide | 1 | 0 | 1 |
| Violences physiques à caractère sexuel | 0 | 1 | 0 |
| Dommmages aux biens personnels | 1 | 0 | 0 |
| Trafic de produits psychotropes | 1 | 0 | 0 |
| Total | 83 | 112 | 139 |

Dans les établissements de l'enseignement primaire, les violences physiques sans arme, les dommages au matériel ou aux locaux ainsi que les insultes graves viennent en tête des actes signalés ; ils sont suivis par les menaces graves.

Au CO, les violences physiques sans arme et les insultes graves sont les actes les plus fréquemment signalés ; viennent ensuite les menaces graves. En revanche, aucun cas d'intrusion de personnes extérieures, de port d'arme, de tentative de suicide ou suicide, ni de trafic de produits psychotropes n'a été relevé.

Dans l'enseignement secondaire II, les tentatives de vol ou vols sont plus nombreux que les insultes graves ; viennent ensuite les violences physiques sans arme. Dans ce degré, aucun signalement de port d'arme, de violence physique à caractère sexuel, de dommages aux biens personnels ou de trafic de produits psychotropes n'a été enregistré en 2014-2015.

Comparaisons dans le temps

Le recensement systématique des actes de violence dans tous les établissements d'enseignement publics genevois par l'intermédiaire de l'application informatique SIGNA a été effectif dès l'année scolaire 2007-2008⁴. Le fort taux de participation au recensement témoigne d'un réel engagement des directions d'établissement pour prévenir la violence et assurer un climat scolaire propice aux apprentissages. Le recul des années et le cumul des données récoltées autorisent à poser quelques constats sur la violence en milieu scolaire à Genève et son évolution.

Globalement, la quantité des actes de violence recensés est faible

Le nombre total d'actes recensés dans SIGNA au cours d'une année scolaire est passé de 463 en 2009-2010 à 334 en 2014-2015 (*Tableau 8*). Après 5 années consécutives de baisse, une très légère augmentation (+ 24 signalements) est observée cette dernière année.

Tableau 8 : Fréquences par degré d'enseignement (années scolaires 2009-2010 à 2014-2015)

| Niveau d'enseignement | 2009-2010 | | 2010-2011 | | 2011-2012 | | 2012-2013 | | 2013-2014 | | 2014-2015 | |
|-----------------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|--------------|
| | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % | N | % |
| EP | 171 | 36.9 | 123 | 28.7 | 101 | 24.6 | 83 | 21.1 | 98 | 31.6 | 83 | 24.9 |
| CO | 182 | 39.3 | 210 | 49.4 | 154 | 37.4 | 167 | 42.5 | 88 | 28.4 | 112 | 33.5 |
| ES II | 110 | 23.8 | 92 | 21.7 | 156 | 38.0 | 143 | 36.4 | 124 | 40.0 | 139 | 41.6 |
| Total | 463 | 100.0 | 425 | 100.0 | 411 | 100.0 | 393 | 100.0 | 310 | 100.0 | 334 | 100.0 |

Les atteintes à autrui constituent la majorité des actes recensés

Sur les six années scolaires considérées, les atteintes à autrui constituent toujours la majorité des cas signalés. Leur poids relatif le plus haut a été enregistré en 2010-2011 (67.1%) et le plus faible en 2012-2013 (55.0%).

Les auteurs et les victimes ont des profils stables

Lorsque les auteurs des actes recensés sont connus, ce sont des élèves dans environ deux cas sur trois. Les auteurs d'actes de violence ne sont que très exceptionnellement des membres du personnel scolaire (*Tableau 9*).

⁴ Des informations descriptives et explicatives sur SIGNA sont consultables sur la page Internet suivante : <http://www.ge.ch/recherche-education/signa/>.

Tableau 9 : Proportions d'élèves et de membres du personnel scolaire parmi les auteurs d'actes de violence (années scolaires 2009-2010 à 2014-2015)

| Auteurs | 2009-2010 % | 2010-2011 % | 2011-2012 % | 2012-2013 % | 2013-2014 % | 2014-2015 % |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Élèves | 65.0 | 74.1 | 65.2 | 62.4 | 69.0 | 60.5 |
| Personnel scolaire | 0.2 | 0.7 | 0.5 | 1.5 | 0.3 | 0.3 |

Au niveau des victimes, les chiffres sont assez stables : ce sont le plus souvent des élèves, mais dans près d'un cas sur trois ce sont des enseignant-e-s ou d'autres membres du personnel scolaire (Tableau 10).

Tableau 10 : Proportions d'élèves et de membres du personnel scolaire parmi les victimes d'actes de violence (années scolaires 2009-2010 à 2014-2015)

| Victimes | 2009-2010 % | 2010-2011 % | 2011-2012 % | 2012-2013 % | 2013-2014 % | 2014-2015 % |
|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Élèves | 40.9 | 49.2 | 49.1 | 46.3 | 41.0 | 38.9 |
| Personnel scolaire | 29.8 | 27.3 | 27.2 | 27.2 | 32.2 | 30.2 |

Les différences entre sexes sont nettes et constantes au cours du temps, tant en ce qui concerne les auteurs que les victimes d'actes de violence : les femmes sont proportionnellement plus fréquemment victimes qu'auteurs de violences (Tableau 11).

Tableau 11 : Proportions de personnes de sexe féminin parmi les auteurs et parmi les victimes d'actes de violence (années scolaires 2009-2010 à 2014-2015)

| Personnes de sexe féminin | 2009-2010 % | 2010-2011 % | 2011-2012 % | 2012-2013 % | 2013-2014 % | 2014-2015 % |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Auteurs | 14.2 | 11.8 | 12.9 | 14.5 | 16.5 | 13.8 |
| Victimes | 30.5 | 32.0 | 34.5 | 30.8 | 34.5 | 35.9 |

Des actes parfois signalés à la police et principalement suivis au niveau des établissements

Si un acte recensé donne lieu à un signalement auprès d'une instance spécifique en fonction de sa nature (police, services de l'Office de l'enfance et de la jeunesse [OEJ] ou justice), c'est principalement à la police (Tableau 12).

Tableau 12 : Proportions d'actes donnant lieu à un signalement à une instance spécifique (années scolaires 2009-2010 à 2014-2015)

| Instance | 2009-2010 % | 2010-2011 % | 2011-2012 % | 2012-2013 % | 2013-2014 % | 2014-2015 % |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Police | 33.7 | 29.6 | 27.7 | 20.3 | 27.4 | 35.6 |
| Services de l'OEJ | 5.0 | 8.5 | 7.5 | 4.3 | 5.8 | 3.9 |
| Justice | 1.1 | 1.9 | 0.7 | 1.3 | 2.2 | 1.8 |

Les suites données aux violences constatées sont essentiellement assurées par les établissements eux-mêmes, ce qui est cohérent avec les formes les plus courantes de ces actes (violences physiques sans arme, injures, menaces).

Pour conclure

Les tendances dégagées sur la durée montrent que :

- le nombre de faits de violence recensés dans les établissements d'enseignement publics genevois est faible et stable ;
- les atteintes à autrui restent majoritaires parmi les signalements ;
- cinq actes représentent à eux seuls environ les trois quarts des faits enregistrés : les violences physiques sans arme, les insultes graves, les vols ou tentatives de vol, les dommages au matériel ou aux locaux et les menaces graves ;
- l'intensité et les formes de violence varient en fonction des degrés d'enseignement, ce qui s'explique vraisemblablement entre autres par les différences de population scolarisée (notamment en termes d'âge) et de contraintes institutionnelles qui y ont cours ;
- les profils des auteurs et des victimes des actes de violence en milieu scolaire restent stables ;
- lorsque des faits donnent lieu à un signalement, c'est d'abord à la police ;
- le suivi est principalement assuré au sein de l'établissement d'enseignement concerné.

Le dispositif SIGNA nous amène à constater que les établissements d'enseignement publics genevois sont peu exposés à des faits graves de violence et que le risque pour les élèves d'y être confrontés est très faible.

Il s'agit d'un constat basé sur un relevé de type institutionnel s'avérant surtout adéquat pour recenser les formes les plus visibles de violence. D'autres manifestations de violence, comme le harcèlement, peuvent être plus difficiles à identifier et c'est pourquoi il importe de compléter ces données par d'autres sources d'informations.

